

Résultats de l'enquête d'insertion à 18 mois portant sur les diplômés du COS Europe en 2019 par la voie de la formation initiale

Contexte et objectifs de l'enquête d'insertion professionnelle

Le diplôme d'ostéopathie (D.O) délivré par le COS Europe a été enregistré au niveau I au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) par arrêté ministériel du 30 août 2016 pour une durée de 3 ans.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et son décret d'application n°2019-14 du 8 janvier 2019 ont défini un nouveau cadre national des certifications professionnelles comprenant 8 niveaux de qualification.

Le diplôme délivré par notre établissement est enregistré désormais au niveau 7 au RNCP, par décision de l'organisme France Compétences du 17 mars 2021. Le niveau 7 correspond au 2ème niveau le plus élevé de qualification (le niveau 8 correspond au niveau de diplôme de doctorat).

Il atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Cette certification facilite la poursuite d'études universitaires, l'accès à des programmes de recherche, l'insertion professionnelle en statut de salarié.

En vertu de l'article 19 du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie, les établissements doivent réaliser des enquêtes d'insertion à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme et en publier les résultats. La nouvelle réglementation des certifications professionnelles prescrit la réalisation d'enquêtes d'insertion à 6 mois et 24 mois après l'obtention du diplôme.

Nous réalisons 4 enquêtes d'insertion auprès de nos diplômés à 6 mois, 18, 24 et 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Ces enquêtes interrogent les professionnels sur leur parcours avant, pendant et après leurs études.

L'objectif des enquêtes d'insertion est d'informer les futurs étudiants et étudiants de l'établissement des débouchés offerts par la formation en ostéopathie, de les aider dans l'élaboration de leur parcours de formation et leur projet professionnel et d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur projet professionnel.

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises en réservant à la direction de l'établissement, l'accès exclusif aux enquêtes complétées.

Résultats de l'enquête à 18 mois portant sur la promotion 2019 – Formation initiale :

Les diplômés du COS Europe en 2019 sont tous issus de la formation initiale. Les résultats correspondent à un début d'activité professionnelle et non à une activité préalable de professionnel de santé.

Pourcentage des répondants : 81%

Typologie d'exercice de la profession :

La totalité de nos diplômés ayant répondu à l'enquête d'insertion exerce une activité professionnelle d'ostéopathe.

Parmi les répondants :

- 89,7 % exercent exclusivement en libéral ou en auto-entrepreneuriat,
- 7,7 % en tant que libéral et salarié, le statut salarié se rattachant alors à l'activité de moniteur clinique en école d'ostéopathie,
- 2,6 % exercent exclusivement en tant que salarié.

97,4 % des répondants exercent l'ostéopathie en libéral, dont 63,2 % sont titulaires et 36,8 % sont non titulaires :

Parmi les répondants exerçant l'ostéopathie en libéral et titulaires :

- 16,7 % sont titulaires exclusivement,
- 25 % exercent également à domicile
- 20,8 % sont également assistants
- 16,7 % sont également remplaçants
- 25 % exercent aussi en structure associative
- 12,5 % exercent également en maison de retraite

Lieu d'exercice de la profession :

Parmi les diplômés répondants exerçant l'ostéopathie :

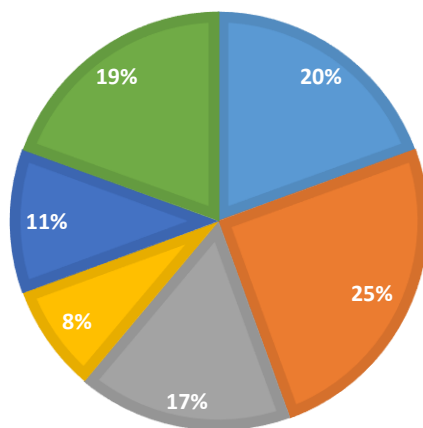
- 84,6 % sont installés dans la région Grand Est ;
- 10,3 % sont installés hors région Grand Est ;
- 5,1 % sont installés à l'étranger.

Suivi des diplômés COS Europe – Promotion 2019 – à 18 mois					
Nombres diplômés (DU, Licence, Master, Doctorat...)	Enseignement (formateurs, moniteurs, tuteurs)	Projet de recherche	Intervention congrès	Activités socio-professionnelles	Installation à l'étranger
8 en cours de formation – 2 DU	3	0	0	2	2

Evolution du placement des diplômés COS Europe – Promotion 2019 – à 18 mois				
Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête d'insertion)	Rémunération annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête)		
		à 6 mois	à 18 mois	à 30 mois
48	39	Janvier 2020 <i>(graphique ci-dessous)</i>	Janvier 2021 <i>(graphique ci-dessous)</i>	Janvier 2022

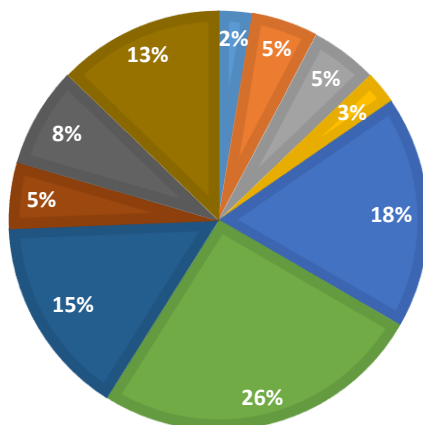
**MONTANT MOYEN ANNUEL DES REVENUS
DES TITULAIRES EXERCANT LES ACTIVITÉS VISÉES
À 6 MOIS
PROMOTION JUILLET 2019 - FORMATION INITIALE**

■ De 1000 à 5000 €
■ De 5000 à 10000 €
■ De 10000 à 15000 €
■ De 15000 à 20000 €
■ De 20000 à 30000€
■ De 30000 à 40000€



**MONTANT MOYEN ANNUEL DES REVENUS
DES TITULAIRES EXERCANT LES ACTIVITÉS VISÉES
À 18 MOIS
PROMOTION JUILLET 2019 - FORMATION INITIALE**

■ De 1000 à 5000 € ■ De 5000 à 10000 € ■ De 10000 à 15000 € ■ De 15000 à 20000 €
 ■ De 20000 à 30000€ ■ De 30000 à 40000€ ■ De 40000 à 50000€ ■ De 50000 à 60000€
 ■ De 60000 à 70000€ ■ De 70000 à 80000€



Commentaires :

Parmi nos diplômés répondants, issus de la 3^{ème} promotion diplômée de notre établissement en 2019 par la voie de la formation initiale :

- **La totalité** exerce l'activité d'ostéopathe sous le statut de libéral pour 97,3 d'entre eux ;
- **63% des répondants exerçant l'activité sous le statut libéral sont titulaires.** Parmi eux, 21% sont également assistants, 17% sont également remplaçants. Une diversification des structures d'intervention se dessine par rapport à celles identifiées lors de la première enquête d'insertion à 6 mois : la pratique en structure associative et/ou à domicile est déclarée chez 25% des répondants titulaires et 12,5% indiquent exercer aussi en maison de retraite.
- Le revenu annuel moyen perçu en 2020 par les diplômés ayant répondu à l'enquête à 18 mois est de **38000 euros**. Le revenu annuel moyen des répondants a été multiplié par 2,5 par rapport à celui issu des résultats de l'enquête à 6 mois (revenu moyen annuel de 15500 euros en 2019).
- 50 % des diplômés répondants justifient d'un revenu annuel supérieur à 36000 euros.
- **25% des diplômés répondants justifient d'un revenu annuel supérieur à 50000 euros.**

Les diplômés ayant répondu à l'enquête d'insertion à 18 mois sont donc parfaitement installés dans la profession d'ostéopathe, tant par les revenus tirés de leur exercice que par la diversité de leurs cadres d'intervention. q